



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

REPRESENTES : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-010	Jeunesse et sports Convention d'objectifs et de financement- Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018
-----------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches du Rhône, la commune avait signé deux Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ) pour une durée de 4 ans chacun, celui de 2007-2010 et celui de 2011-2014.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

L'objectif de ce contrat est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ).

Il convient donc de valider la signature du contrat pour une durée de 4 ans, à compter du 01 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

Les structures et actions concernées par le CEJ 2015-2018 sont les suivantes :

- Mac « les Touchatout » (crèche et extension) et Halte-garderie « Pause Doudou » avec une création d'un Mac 2
- L'accueil de loisirs municipal périscolaire (mercredi après-midi) et extrascolaire (petites et grandes vacances) « le Temps des Cerises 3-17 ans »
- Le poste de coordination jeunesse et petite enfance
- La formation des encadrants dans les missions éducatives

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement – Contrat Enfance Jeunesse, 2015-2018 avec la CAF des Bouches du Rhône.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement – Contrat Enfance Jeunesse, 2015-2018 avec la CAF des Bouches du Rhône.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

